Mais les papiers libéraux s'attachent à prouver qu'il y a une grande différence entre les uns et les autres. Parmi ces journaux se trouve l'*Examiner* dont nous allons donner l'extrait auquel nous avons fait allusion plus haut. Nous n'avons garde d'émettre aucune opinion sur les graves différends qui divisent nos frères séparés, mais nous prenons acte de leurs avancés pour ce qui regarde nos propriétés ecclésiastiques, d'autant plus que leurs aveux sont loin d'être inspirés par la sympathie pour ce qu'ils appellent, avec une aversion si prononcée, le Papisme. Voici donc comme s'exprime l'*Examiner* dans son N° du 27 février:

" Plusieurs des journaux torys s'ingénient depuis quelque temps sur la question des réserves du clergé et des rectoreries. Quant à raisonner, ils n'y condescendent pas ; mais, au lieu de raisonnements, ils vous présentent un épouvantail qu'ils ont mis beaucoup de peine à fabriquer. Ils s'adressent, non à la raison publique, mais aux craintes des habitants du Bas-Canada " Si vous prenez les réserves du clergé pour les employer à des usages séculiers," disent-ils, " nous prendrons les biens d'église possédés par les catholiques-romains du Bas-Canada." Ils ont fait de ces paroles une espèce de cri de ralliement ; et si nous ne les tirons d'erreur à cet égard, ils se donneront probablement la peine de les mettre en musique. Pour épargner cette peine à nos bons amis les torys de la haute église, et pour les désillusionner sur ce point, il nous faut démolir ce monstrueux épouvantail avec lequel ils se flattent en vain d'effrayer les libéraux du Bas-Canada. Les journalistes torys savent très bien que le cri qu'ils ont élevé n'est qu'une pure mystification, quoiqu'il y ait de leurs lecteurs qui ne comprennent pas aussi bien la chose. La menace de confisquer les biens garantis à leurs possesseurs, dans le Bas-Canada, par l'obligation solennelle des articles de capitulation arrêtés, à la conquête du Canada, entre le major général Amherst, commandant-en-chef des forces britanniques dans l'Amérique Septentrionale, et le marquis de Vaudreuil, gouverneur français du Canada, est plus que futile. Les réserves du clergé ont été simplement concédées par la couronne, et spécialement laissées au contrôle du parlement par l'acte même qui autorisait à les mettre à part. Et quand ce pouvoir n'eût pas été spécialement réservé, le droit du parlement à disposer d'une propriété publique ainsi mise à part eût été incontestable. Prétendre que les biens des catholiques-romains du Bas-Canada, possédés par eux avant la conquête et qui leur ont été garantis par les articles de capitulation, sont sujets aux mêmes dispositions que les reserves du clergé, qui ont toujours été sous le plein contrôle du parlement, c'est la mauvaise foi la plus grossière et la malhonnêteté la plus éhontée."

" Après avoir cité le 34e article de capitulation, qui porte que toutes les communautés et tous les ecclésiastiques conserveront leurs meubles, la propriété et les revenus de leurs *seigneuries et autres biens*, et que ces biens seront maintenus dans leurs privilèges, droits, honneurs et immunités, l'*Examiner* ajoute :

" Non-seulement le Canada n'a pas le droit de violer cet engagement solennel, contracté entre les représentants de la France et de la Grande-Bretagne, mais le parlement impérial lui-même est également lié par cet acte public. La France étant partie à la garantie contenue dans cet article, a droit, comme de raison, d'insister sur son observation ; et l'Angleterre n'est pas moins obligée en honneur, en justice et en droit de le maintenir."

" Nous prenons acte de cette déclaration de l'organe du parti réformiste avancé du Haut-Canada, pour servi en temps et lieu."

Ordination.

Samedi dernier, Mgr. l'Evêque de Martyropolis a conféré, dans la Cathédrale, l'ordre sacré de la Prêtrise à MM. P. F. T. Arbour et J. Daly dit Ryan. M. Arbour est nommé au Vicariat de Varennes, et M. Ryan va exercer le ministère dans le Diocèse de Toronto, auquel il appartient.

Nous avons reçu d'un correspondant de Bytown la description de la pompe religieuse qui eut lieu à l'occasion de l'inauguration de l'orgue de la cathédrale. Les détails que renferme cet écrit n'auraient rien de neuf après ce que nous avons dit dans nos précédents numéros; mais nous remercions sincèrement notre correspondant, et nous regrettons que l'arrivée trop tardive de son travail nous prive du plaisir d'en faire usage.—Nous en tirerons néanmoins quelques renseignements qui ne manqueront pas de réjouir les amis du bien.

Bytown, il n'y a encore que cinq ans, était dénué d'institutions soit religieuses ou éducationnelles. Mais depuis cette époque la ville a vu s'élever comme par enchantement des édifices et les institutions qui font tout à la fois la gloire de la religion et l'orgueil de la population. Il n'est pas éloigné le temps où l'on n'aurait trouvé dans Bytown ni écoles, ni hospices, ni même d'église ; et aujourd'hui, grâce à l'activité et au zèle plein de dévouement du vertueux Prélat que la providence a placé sur le siége épiscopale de cette ville, elle compte dans son enceinte un bel hopital, desservi par des Sœurs Grises sorties de l'Hopital Général de Montréal, un collége, une maison Episcopale, des écoles, et surtout une Cathédrale dans le style gothique, qui peut passer à juste titre pour un monument remarquable d'architecture en Canada. Voilà pour la part du Catholicisme dans le développement et le progrès d'une jeune cité, assise naguère au sein d'immenses forêts. Les habitans de la nouvelle ville, les catholiques surtout, ont lieu de bénir la religion, qui, en activant leur piété et leur esprit de sacrifice, leur a procuré des établissements qui sont destinés à être pour eux la source de tant de jouissances et de tant d'utilité.—Le nouveau diocèse promet aussi de rapides développements sous le rapport du défrichement et de la colonisation. Nous espérons qu'on voudra bien nous transmettre, quelque jour, des renseignements sur ce sujet, devenu aujourd'hui d'un vif intérêt.

Un ami de notre journal a eu la bonté de nous faire part du document suivant qui lui fut communiqué à lui-même par M. le Duc de Montmorency, gendre de l'auteur. Cet extrait est intéressant, à cause du nom de l'écrivain et a cause de son contenu. La première partie des prévisions qu'il renferme est déjà passablement accomplie. Plaise à Dieu qu'il en soit ainsi du reste !

Extrait d'une lettre inédite de M. le Comte Jos. De Maistre à M. le Chevalier D'Olry.

Turin, 3 mars, 1819.

Ce que je puis vous assurer, c'est qu'aucun des illuminés ne peut proférer une syllabe ou même la couler dans quelque écrit étranger, sans que je lui dise sur le champ :

"Beau masque, je vous connais.—On peut croire avec assez de fondement que les Français instruits de ce qu'il en coûte pour vouloir conquérir l'univers s'égorgeront chez eux *sagement*, s'il arrive une nouvelle secousse ; et il est également probable que les puissances environnantes instruites de leur côté par une assez belle expérience ne chercheront point de nouveau à fourrer leur bâton dans le grand guêpier. Ainsi nous pourrons nous tenir à la fenêtre, et les voir faire : car il est infiniment probable que les Français nous donneront encore une tragédie. Mais que ce spectacle ait ou n'ait pas lieu, voici ce qui est certain, mon cher chevalier : l'esprit religieux, qui n'est pas du tout éteint en France fera un effort proportionné à la compression qu'il éprouve, suivant la nature de tous les fluides élastiques; il soulèvera des montagnes, il fera des miracles : le Souverain-Pontife et le sacerdoce français s'embrasseront, et dans cet embrassement sacré ils étoufferont les maximes gallicanes. Alors le clergé français commencera une nouvelle ère, et reconstruira la France, et la France prêchera la religion à l'Europe, et jamais on n'aura rien vu de tel à cette propagande; et si l'émancipation des catholiques est prononcée en Angleterre, ce qui est possible et même très probable, et que la Religion Catholique parle en Europe français et anglais ; *souvenez-vous bien de ce que je vous dis mon* très cher auditeur, il n'y a rien que vous ne puissiez imaginer, rien que vous ne puissiez attendre : et si l'on vous disait que dans le courant du siècle on dira la messe à St. Pierre de Genève, et à Ste. Sophie de Constantinople, il faudrait dire : pourquoi pas ? *Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas*

Le Frere Léotade.

La dernière correspondance Lyonnaise des *Mélanges Religieux* parlait de l'infortuné Frère Léotade, accusé et condamné pour un double crime dont jamais il ne fut donné de preuves certaines.—Nous avions d'autres documens intéressants en notre possession, que le manque d'espace nous avait empêché d'insérer.—Nous croyons qu'il suffira maintenant de mentionner ce que nous trouvons dans l'*Univers* du 21 février pour faire croire plus que jamais à l'injustice de la sentence portée contre le Frère Léotade. Voici ce qu'on lit dans l'*Univers* :

On vient de mettre en vente une *relation historique de la procédure et des débats de la Cour d'assises de la Haute-Garonne, dans la cause de Louis Bonafous, frère des écoles chrétiennes*, décédé au bagne de Toulon le 26 janvier 1850, en protestant de son innocence et en pardonnant à ses juges.

Cette relation est en deux livraisons : Dans la première, on établit que le double crime n'a pas été commis dans l'institut des frères et que, non seulement, il n'y a pas d'indices de culpabilité contre le malheureux condamné, mais encore qu'une masse de preuves irrésistibles établissent son innocence

Dans la seconde, on fait la complète analyse de la procédure et des débats de la Cour d'assises ; on démontre qu'on ne doit le mystère qui entoure le crime qu'à l'irrégularité des poursuites. On termine par cette proposition : que le 18 avril, le troisième jour après le funeste évènement, la preuve était acquise, par des pièces authentiques, que l'instant n'avait point été le théâtre du crime, circonstances décisives pour établir l'innocence de Léotade.

L'auteur de cet écrit, l'un des avocats les plus distingués de la Cour de Toulouse, avait déjà, avant la mort du frère Léotade, adressé à M. le président de la République la supplique suivante :

A M. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

Monsieur le Président,

Louis Bonafous, en religion frère Léotade, des écoles chrétiennes de Toulouse; a été condamné, pour viol et assassinat sur la personne de Cécile Combette, aux travaux forcés à perpétuité ; il subit sa peine au bagne de Toulon.

Convaincu par l'inspection des lieux que le crime n'avait pas été commis dans l'établissement des Frères, j'ai cru devoir faire un examen particulier et approfondi de la procédure écrite et des débats sténographiés ; j'ai acquis l'entière conviction que le malheureux Léotade était victime d'une erreur judiciaire.

Bien loin qu'il existe contre lui quelque présomption et quelque indice de culpabilité, une masse de faits manifestent au contraire son innocence.

Neuf preuves, plus puissantes les unes que les autres, établissent que le double crime n'a pas été commis dans l'institut, ce qui suffit pour démontrer que Léotade, qui n'a cessé d'y être présent, n'en est point l'auteur

La vie entière de l'infortuné Frère est remarquable par la pureté de ses mœurs et par sa piété. Il était valétudinaire.

Le Rév. Père Lacordaire a recommencé ses Conférences pour 1850 lundi le 18 février à NOTRE DAME, en présence de l'Archevêque et d'un brillant auditoire.

Nouvelles Religieuses.

CONVERSION DE L'ANGLETERRE.—Le Frère Ignace, *Passionniste*, autrefois l'hon. et Rév. G. SPENCER, avait commencé en 1842, une croisade de prières, parmi tous les catholiques de tous les pays, pour la conversion de l'Angleterre, mais son zèle s'adressa particulièrement à l'Irlande : il parcourut à cette intention Dublin, Carlau, Wexford, Waterford, Kilkenny, Limerick, Ennis, Galway, Castlebar, Tuam, Longford, Mullingar, Navan, etc. ; on ne peut douter que toutes les prières qui furent alors adressées au Ciel n'occasionnèrent la conversion d'un grand nombre de protestans. En 1848, il recommença ses exhortations et ses instructions en différentes villes d'Irlande, en disant qu'il ne doutait point que l'Irlande serait le pays dont Dieu se servirait pour convertir l'Angleterre. A Drogheda, il eut des succès admirables ; le défunt Evêque Crolly le pria de prêcher un sermon de charité pour ses écoles ; mais le missionnaire lui demanda la permission d'ajouter un mot pour la conversion de l'Angleterre. Prêchez, lui dit-il, prêchez ce que vous voudrez ; pourvû que ce soit orthodoxe. Le sermon fut goûté, et la quête produisit £120. A Aston, un autre sermon de charité produisit £25. Un evêque qui craignait de lui donner permission de prêcher pour la conversion de l'Angleterre, ayant voulu lui-même assister au sermon lui dit ensuite qu'il était enchanté de sa prédication, et qu'il n'y avait rien qui pût choquer les protestans d'Irlande ou d'Angleterre ; qu'on leur témoignait tant de charité et de cordialité, que toutes ses paroles ne respirant qu'amour, ne pouvaient manquer de leur être agréables. Le Rev. Frère continue toujours sa mission, et dans une lettre du 8 Janvier 1849, datée de sa retraite de l'Annonciation, Woodchester, il prie encore tous Irlandais hommes, femmes et enfans de multiplier leur prières pour obtenir la conversion de l'Angleterre.

CONVERSIONS.—Le 31 janvier, Dlle William ex-institutrice de l'école nationale de St. Sauveur, Leeds, et Dlle Linsham, pensionnaire de la maison attachée à cette église, ont été solennellement reçues dans le sein de l'Eglise catholique par le Rév. G. Macmullen, un des anciens curés de l'église de St. Sauveur.

A Kilkenny en Irlande, M. Robert Wilkinson et son épouse *Margaret*, ayant été instruits par le Rév. Père Mulligan, ont fait abjuration, le jour de la Purification. M. Wilkinson, qui était déjà malade, est mort depuis ; il était héritier au titre du défunt Sir Robert Wilkinson.

AUTRE CONVERSION.—M. W. Lees de Quintons Orchard, près de Rugeley, dans le comté de Stafford, a été reçu dans l'Eglise le 5 de février, par le Rév. John Greenside, et six jours après sa réception il est mort de paralysie.

(*Correspondant.*

ROME, 2 *février*.—Correspondance de l'*Armonia* de Turin :

On sait presque officiellement que le Pape arrivera à Velletri le 16 courant. Il en partira après y avoir séjourné trois jours. Vous comprendrez facilement le plaisir immense que cause cette heureuse nouvelle. Les cérémoniers du palais ont déjà donné les ordres à tous ceux qui doivent prendre part à la cérémonie de la rentrée du Pape à Rome. On prépare l'église de St-Jean-de-Latran, où Pie IX, précédé de tout le clergé, laïcs et réguliers, doit s'arrêter pour donner la bénédiction avec le le Très-Saint-Sacrement.

—On lit dans la *Riforma*, journal d'Italie :

" La rentrée du Pape est positivement fixée pour les premiers jours de carême. Les cardinaux Fransoni et Lambruschini précéderont Sa Sainteté, et arriveront ici à la fin du carnaval. Pie IX mettra cinq jours pour faire son voyage. On attend de jour en jour le cardinal Dupont, qui doit résider à Rome en qualité d'ambassadeur de France. S. E. doit se rendre d'abord à Naples, et ensuite accompagner dans son voyage Sa Sainteté.

Pour complément des nouvelles ci-haut, nous traduisons du *Tablet* du 23 février les détails que voici :

"Il y a encore peu de nouvelles d'Italie d'un caractère défini. Des lettres de Rome du 7 disent que le retour du Pape est encore une fois ajourné indéfiniment, et que Sa Sainteté a envoyé une protestation à la France, déclarant que tant que le général Baraguay d'Hilliers ne sera pas rappelé, elle ne rentrerait pas à Rome.

" Depuis que les lignes précédentes ont été écrites, les papiers français sont arrivés, apportant la nouvelle de l'arrivée du Cardinal Dupont à Portici, en qualité d'Envoyé de la République Française auprès de Sa Sainteté. Les lettres apportées par Son Eminence de la part du Président et du Ministre des Affaires Etrangères, ont causé, dit un correspondant cité par le *Moniteur Catholique* " la plus grande satisfaction." Il ajoute :—

" Le Saint Père a repris sa confiance dans la France. Le moment précis, toutefois, de son retour désiré ne peut être fixé, parceque le Saint Père désire prendre, de concert avec la France, les mesures convenables pour le départ de l'armée française, en substituant à celle-ci une garde Pontificale. Cependant il est propable que vû le parfait accord qui existe maintenant entre les deux pouvoirs, l'exécution de ces mesures sera prompte. *L'emprunt* est presque conclu. Le traité envoyé de Paris pour obtenir la ratification de Saint Père contient, il est vrai, quelques conditions dures mais l'avis donné par le Cardinal, que toute autre condition était extrêmement incertaine, a décidé la question.

On dit qu'une grande *invasion* de démocrates à dernièrement eut lieu à Rome.

☞ On lit, depuis plusieurs semaines, sur le *Journal* de Québec, des écrits tout à fait remarquables pour le style et pour la science. Ces écrits sont signés : " Un ami de la Religion," et sont dirigés contre les doctrines de l'*Avenir*.

Nouvelles et Faits Divers.

La cour criminelle de Montréal doit instruire le procès des émeutiers d'avril, jeudi le 21 du courant.

ERRATUM.—1re page, 1re colonne, 1re alinia, lisez : se lamentent sur l'injustice,—les institutions en ruines,—et gémissent sur l'inconstance des volontés—la cause de ces maux.

—Le *Canada Gazette* du 9, annonce la destituiton de L. A. Dessaules, Ecr. de la fonction de Commissaire pour la décision sommaire des petites causes.

—L'Institut canadien de Québec a rayé l'*Avenir* de la liste des journaux à son usage.

—Le choléra a reparu à New-York, y a fait déjà plusieurs victimes.

—Charles Toussaint, condamné à être pendu le 5 avril prochain, pour crime de viol, a été prévenu, lors de la reddition de sa sentence, qu'il ne devait espérer du juge aucune recommandation à merci pour obtenir une commutation de la peine capitale.

—Une lettre du jeune monsieur Beaudry, adressée à son frère de cette ville, le supplie dans les termes les plus pressans de ne pas partir pour la Californie, comme il en avait eu l'intention, " car, écrit-il, si quelques-uns y ont fortune, les autres (et c'est le plus grand nombre) s'y sont ruinés et ont ruiné leur santé, et d'autres y sont morts de fatigue et de misère.

—La prochaine exhibition de produits horticoles sous les auspices de la société d'Horticulture de Montréal, aura lieu le 10 mai dans la vaste salle au-dessus du marché Bonsecours. Une seconde exhibition sera aussi annoncée pour le commencement de juin.

—Un monsieur instruit est chargé, par Sir Robert Peel, moyennant £500 d'appointements annuels, d'instruire ses tenanciers dans l'art agricole, et de présider aux améliorations à faire sur ses domaines.

—La direction du collége de Chambly, dit-on, se propose d'ajouter ce printemps au cours ordinaire d'études l'enseignement de l'art et de la chimie agricole.

—La Société d'Agriculture N° 2 de Belœil, a passé une résolution par laquelle elle souscrit à 12 copies du *Journal d'Agriculture*.

—Prix du Gaz en différentes villes d'Amérique.

Halifax	£0	18	0	par M. pieds,
St. Jean	0	17	6	"
Québec	1	0	0	"
Montréal	0	12	6	"
Toronto	1	0	0	"
Boston	1	0	0	"
New-York	1	0	0	"
	ou			
	1	15	0	"
Philadelphie (où c'est la cité qui le possède)	0	15	0	"

Une enquête a été tenue par M. le coroner Jones, dans la caserne du faubourg Québec, sur le corps d'un nommé Richard Mussen, soldat du 23e régiment. Il y avait 18 ans que ce soldat servait dans l'armée, il s'était toujours bien conduit et il était sur le point d'obtenir son congé. Ce matin, il prit son fusil chargé de deux balles, il s'est appliqué la bouche du canon sous le menton, et le coup de feu parti, les deux balles lui traversèrent le cou, sortirent par derrière la tête et allèrent se loger dans le plafond de la caserne. La mort a été instantanée. Le verdict porte que " le dit Richard Mussen s'est tué lui-même dans un moment d'aliénation mentale, produite par des causes inconnues au jury." *Minerve.*

EXECUTION A MORT.—Margaret Hamilton a été conduite à la potence vis-à-vis la cour de justice à Glasgow, pour forgerie et meurtre. A 8 heures, il y avait déjà 20,000 personnes rassemblées pour jouir de ce spectacle. La nuit qui précéda son exécution, elle écrivit une lettre à son mari : mais à minuit elle perdit connaissance ; le Dr. de la prison parvint à la ramener un peu à elle-même ; et elle soupira ce mot : *innocente*. Elle retomba bientôt dans son agonie; les femmes firent sa toilette sans qu'elle en eut connaissance ; ensuite on la monta dans un chariot : elle était si défigurée qu'elle ne paraissait plus avoir une étincelle de vie ; on l'accrocha ainsi au meuble fatal ; mais il paraît qu'elle n'eut aucune connaissance de ce qui se faisait !

NOUVELLE MONNAIE D'OR.—La monnaie de Philadelphie a commencé le frappage des pièces de $20, récemment autorisées par le Congrès. Elles sont semblables à l'Aigle, sauf le module qui est naturellement plus large. Elles devaient porter dans l'origine le titre de doubles-aigles (DOUBLE EAGLE), mais le patriotisme américain parait décidé à les appeler des WASHINGTONS, à l'instar des Louis et des Napoleons de France.

UNE MALLE MONSTRE.—La malle européenne reçue à la poste de New-York par le steamer *Canada* est la plus considérable qu'y eût encore apportée un seul arrivage : elle contenait 63,785 lettres. Le nombre le plus fort jusques là avait été de 49,000 seulement. On s'explique, en présence d'une masse semblable le léger retard que nous avons signalé dans dans quelques parties de la distribution.

CHEMIN DE FER DE L'HUDSON.—MALLE DU NORD.—La navigation est décidément ouverte sur l'Hudson, et les bateaux à vapeur d'Albany ont repris leur service. De son côté, le chemin de fer de l'Hudson s'est mis en mesure de soutenir la concurrence. Deux convois partent directement chaque jour (à 7 heures du matin et 4½ heures de l'après-midi) pour Poughkeepsie, où les steamers *South America* et *Joseph Belknap* prennent les voyageurs pour les transporter à Albany.

Par suite de ces circonstances, le service postal dans cette direction vient d'être modifié. La malle pour Albany ferme à 4 h. du soir et est expédiée par steamboat ; celles pour les points intermédiaires ferment à 3 h. et partent par le chemin de fer. De plus, une malle pour West Point, Newburg, Poughkeepsie et Albany reste ouverte jusqu'à 5½ h. du matin pour être envoyée par le premier convoi du chemin de fer.

DECÈS.

Samedi dernier, à l'Hôpital-Général de cette ville, la Révde. Sœur Marie Angélique Leblanc, âgée de 30 ans, 7 mois et 14 jours. Elle avait passé en religion 7 ans, 2 mois et 17 jours.

Décédée le 9 du courant et inhumée dans l'église de Varennes, le 11, Dame Josephte Cadieux, âgée de 66 ans et 2 mois, veuve d'Antoine Piquet.

En cette ville, ce matin, George Roy, âgé de 3 ans et 3 mois, enfant de M. Joseph Barthiaume, marchand.

Au pied du courant, le 15, Dame Monique Désautel, veuve de feu M. Pierre Décary, de la Longue-Pointe, âgée de 91 ans et 8 mois.

A Ste. Geneviève de Batiscan, le 11, à l'âge de 9 mois, Louis-Edmond, 3e. enfant de Rod. Trudel, Ecr., notaire.

A Lavaltrie, le 10, après deux mois de maladie, Justine-Evélina, 2de. fille de M. Joseph Morin, à l'âge de 8 ans et 7 mois.

CURRICULUM LATINUM

AD USUM JUVENTUTIS.

LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants :

Extraits de Cornelius Nepos.
Les 3e et 4e livres de Quinte Curce.
Quatre livres des Commentaires de César.
Cicéron sur la *Vieillesse*.
Cicéron sur l'*Amitié*.
Vie d'Agricole, par Tacite.
Prix 6s 3d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s.

Le volume de Poësie contient :

Les 3 premiers Livres de l'Enéide.
Les Géorgiques de Virgile.
Les Odes d'Horace.
Les Fastes d'Ovide.
Prix 5. 6d.

Les traités sépas se vendent 1s 6d. ou 1s. 9d.

ARMOUR et RAMSAY.

NATIONAL LOAN FUND ASSURANCE SOCIETY

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

SUR LA VIE

DE

LONDRES.

CAPITAL—UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES.
17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT.
A. LAROCQUE, ECR. | E. R. FABRE, ECR.
H. L. ROUTH, ECR. | W. LUNN, ECR.

MEDECINS CONSULTANS.
F. T. BADGLEY, ECR., M. D.
H. PELTIER, ECR., M. D.

F. R. STARR, ECR., AGENT GENER. POUR L'AMERIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

LES avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sureté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés :

1°. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Billets promissoires des assurés eux-mêmes.—Ces Billets peuvent ne pas être *payés*, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

2°. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

3°. Les Bonus sont repartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée—et cela au choix que pourra faire connaitre annuellement l'assuré, apres avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé—et de là tous les ans.

4°. On allouera 30 jours de grâce pour le payement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le payement s'en fait pendant les *trente jours qui suivent celui où ce payement annuel* aurait dû être fait.

5°. Un bureau général pour l'Amérique Britannique nord ayant été etabli EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GENERAL et les polices émanées de suite.

Le bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-bas, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultans se trouvera au bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans référence ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formules en blanc et toutes informations quelconques au bureau 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, A COTÉ DU BUREAU DE POSTE.

F. CAMPION,
Agent pour la ville.

Montréal, 12 Mars 1850.

AVIS

AUX ENTREPRENEURS D'EGLISES.

Messieurs les Syndics de la nouvelle Eglise de Saint-Césaire, comté de Saint-Hyacinthe, recevront des soumissions pour achever les tours et les clochers de la dite Eglise de ce jour au commencement d'avril prochain. Les ouvriers qui désirent entreprendre ces ouvrages pourront examiner le modèle en bois et le plan sur papier, faits par M. Morin, Architecte, résidant à Montréal, et qui sont chez ce Monsieur.

Celui qui suggérera la manière la plus solide, la plus conforme aux regles de l'art, de parachever les tours et les clochers de la dite Eglise, et qui donnera les meilleures garanties, avec des termes de paiement qui pourront s'accorder avec les moyens à la disposition des dits Syndics, aura l'entreprise. Toutes les propositions, suggestions, et plans devront être adressés francs de port au soussigné.

St. Césaire, 5 Mars 1850.

L. TURCOT, PTRE.